



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Professions paramédicales

Question écrite n° 50530

Texte de la question

M Robert Montdargent attire l'attention de M le ministre délégué à la santé sur le projet de mise en place d'un diplôme unique consacrant la formation d'infirmier(e)s diplômé(e)s d'Etat et d'infirmier(e)s psychiatriques. Ce projet, qui entraînerait une restructuration de l'appareil de formation des deux professions infirmières, devait être remis aux écoles d'infirmières en septembre 1991 pour analyse et proposition d'amendements. Jusqu'à ce jour cela n'a pas été fait, alors que la mise en route d'une restructuration aboutissant à la fermeture de nombreuses écoles a été annoncée dès juillet 1991. Cette carence entraîne les conséquences suivantes graves au moment même où cette profession se heurte à d'énormes difficultés, comme en atteste l'ampleur de son mouvement revendicatif : impossibilité d'apporter aux candidats toutes informations sur les études, aggravant ainsi la crise de recrutement ; impossibilité pour les équipes pédagogiques d'organiser la formation ; aggravation de la pénurie d'infirmières. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui communiquer, d'urgence, le projet de réforme et de procéder à la consultation démocratique des écoles avant toute restructuration.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est indiqué à l'honorable parlementaire que le nouveau programme de formation des infirmiers a été soumis pour avis à la commission des infirmiers du conseil supérieur des professions paramédicales qui l'a approuvé à une très large majorité. Il sera prochainement publié. Il a été demandé aux directions régionales des affaires sanitaires et sociales, dans le cadre de la mise en place de ce nouveau programme préparatoire au diplôme unique d'infirmier, là où existaient auparavant une formation et un diplôme particulier aussi bien en ce qui concerne les soins généraux que la psychiatrie, de mener une réflexion approfondie sur l'appareil de formation existant. Cette réflexion n'a nullement pour objectif la suppression de structures de formation, mais pourra déboucher sur des rapprochements fonctionnels entre structures en vue d'optimiser l'enseignement dispensé aux futurs professionnels. En tout état de cause, la fermeture de structures de formation apparaît peu opportune alors qu'une augmentation substantielle des quotas d'entrée en première année en 1992 vient d'être décidée, portant le quota national à 18 600 élèves contre 15 141 en 1991.

Données clés

Auteur : [M. Montdargent Robert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50530

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4773